



REGLEMENT INTERIEUR

2^{ème} open international du CEKB

Article 1 : Informations générales

Le Club d'échecs du Kremlin-Bicêtre organise son 2^{ème} open international les 18 et 19 février 2023 à l'Espace André Maigne, 18bis du 14 Juillet, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le n° 57548.
Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE standard du mois de mars 2023.

Article 2 : Pointage et licence, Nombre et horaires des rondes, Cadence

Tous les joueurs devront pointer le samedi 18 février 2023 entre 9h00 et 9h20 (contrôle des licences et des inscriptions).

Pour chaque partie, chaque joueur dispose de 60 minutes + 30 secondes par coup dès le premier coup.

Il y aura 5 rondes dont les horaires prévus s'établissent comme suit :

Samedi 18 février 2023	R1 : 9h30	R2 : 13h30	R3 : 17h
Dimanche 19 février 2023	R4 : 9h30	R5 : 13h30	

La remise des prix est prévue à 17h le dimanche 19 février 2023.

Article 3 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté par l'arbitre sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 4 : Forfaits, appariements, absence, BYE

Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.

Les appariements sont réalisés avec le logiciel Papi de la Fédération Française des Echecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du début du tournoi.

Les appariements se font au système Haley.

Les retardataires au pointage pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 5 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif.



En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus de 30 minutes avant l'heure prévue de lancement de la ronde.

Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre. Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Pour les 3 premières rondes, un joueur peut solliciter une fois un BYE auprès de l'arbitre, c'est-à-dire ne pas être apparié à cette ronde, tout en marquant un demi-point (0,5 point). Le BYE doit être explicitement demandé à l'arbitre.

Article 5 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 40€ / adulte et 30€ / jeune.

Les GMI, les MI, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription.

Tous les joueurs invités doivent se préinscrire au plus tard 48 h avant la fin du pointage.

Article 6 : Résultats des matchs et classement

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Le classement est établi au nombre de points selon le barème suivant :

Victoire : 1 point, Partie nulle : 0,5 point, Perte : 0 point.

Le départage des ex-aequo se fait de la manière ordonnée suivante : Buchholz tronqué, le cumulatif puis de la performance.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement pour les besoins du calcul du classement Elo du joueur.

Article 6 : Prix — Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi.

Des prix par tranches Elos et par catégories seront attribués. D'autres prix peuvent être attribués. Les prix de différents types ne sont pas cumulables. Le joueur concerné reçoit le prix le plus élevé. Le Elo estimé des joueurs non classés est remplacé par leur performance dans le tournoi pour le calcul des prix qui tiennent compte du classement Elo.

Le montant total des prix est de 1800 euros, si le quota de 100 joueurs payants est atteint.

En cas de nombre de joueurs payants inférieur à 100, la dotation de prix est calculée comme suit :

$$\frac{1800 * NbJoueursPayants}{100}$$



La liste définitive et le montant des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation préalable accordée par l'organisateur.

Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 7 : Conduite des joueurs, usage du téléphone portable et des équipements électroniques

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs affichée dans la salle du tournoi.

La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties.

Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes et du comptoir de la buvette.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.

En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Tout joueur dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec cet appareil électronique dès lors qu'il a déjà joué un coup dans la partie.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 8 : Droit à l'image et au son

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueurs apparaissent (image et voix) soit utilisée à des fins promotionnelles par le club d'échecs du Kremlin-Bicêtre, sur ses documents et sur son site Internet, pendant une période de 10 ans. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si un participant en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

Article 9 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitre principal du tournoi est Stéphane GOBERT – Arbitre Fédéral Open 2 agréé FIDE.

Il sera secondé par Gabriel WERNAIN.

Article 10 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal : Stéphane Gobert

L'organisateur : Robert Bussinger